



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

## **DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 12 décembre 2022**, à 20 h, afin de se prononcer, entre autres, sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant l'immeuble suivant :

**155, boulevard La Salle**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser la marge avant de la résidence située au 155, boulevard La Salle. La résidence est située à une distance de 4,81 m de la ligne de lot avant, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 6 m pour ce type de construction.

Toute personne intéressée par cette demande, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à [greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca) au plus tard le 11 décembre 2022, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 12 décembre 2022 à 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 17 novembre 2022

**Annick Tremblay, greffière  
et directrice des affaires juridiques**